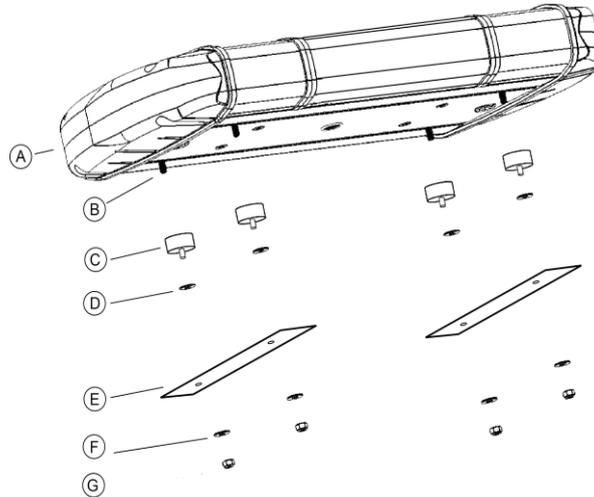


# RAMPES MINI VEGA SANS SIRENE

FIXATIONS A VISSER TOUTES VERSIONS



1.	AVANT-PROPOS .....	2
2.	INTRODUCTION .....	4
3.	DIMENSIONS & POIDS .....	5
4.	CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES .....	5
5.	HOMOLOGATIONS .....	5
6.	INSTALLATION .....	6
6.1.	PRINCIPE D'ASSEMBLAGE .....	6
6.2.	NETTOYAGE PAVILLON .....	6
6.3.	POSE D'EVALUATION .....	7
6.4.	POSE DE LA RAMPE .....	8
6.5.	PERCAGE DU PASSAGE FAISCEAU RAMPE .....	8
6.6.	SCHEMA DE CABLAGE .....	9
7.	FONCTIONNEMENT .....	9

IDENTIFICATION : GT-0652-RAM Indice C  
 CODE : 29957-02  
 03/02/2025  
 FRANÇAIS

## 1. AVANT-PROPOS

### LIMITES DE LA RESPONSABILITE

Les produits STANDBY-FRANCE ont été élaborés en tenant compte des normes et des réglementations en vigueur. Les informations rassemblées dans les documentations techniques prennent en compte l'état de la technique ainsi que les connaissances et expériences accumulées depuis de nombreuses années. Cependant, STANDBY-FRANCE décline toute responsabilité en cas de :

- Non-respect des informations fournies par la documentation du produit.
- Utilisation non conforme du produit.
- Installation et mise en œuvre des produits effectuées par des personnels non qualifiés.
- Modifications effectuées de la propre autorité de l'utilisateur ou de l'exploitant.
- Modifications techniques non soumises et approuvées par STANDBY-FRANCE.
- Utilisation de pièces de rechange non homologuées par STANDBY-FRANCE

**NOTA : LES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES DU DOCUMENT NE SONT PAS CONTRACTUELLES.**

### RESPONSABILITES DE L'INSTALLATEUR

L'installation de l'équipement sur un véhicule est de la seule charge et de la seule responsabilité de l'installateur.



Seuls les personnels en charge de l'installation sont autorisés à pénétrer dans la zone de travail.

L'installateur définit les moyens et matériels adéquates à la situation afin de livrer une installation complète raccordée et posée selon les règles de l'art.



Seul le personnel informé ou qualifié est en mesure d'effectuer tout ou partie de l'installation du matériel.

Personnel informé : Sous la tutelle de l'installateur, personne informée de la tâche à effectuer et des dangers potentiels qui en sont associés.

Personnel qualifié : Sous la tutelle de l'installateur, personne qui par ses connaissances, sa formation et son expérience est en mesure de réaliser l'installation en reconnaissant et en évitant les dangers potentiels de l'opération.



L'installation doit être effectuée avec les moyens d'accès et les plateformes de travail adaptées.



Ne jamais regarder fixement les feux.



Le port des EPI associés est obligatoire. (Chaussures de sécurité, casque, gants de manutention)

STANDBY-FRANCE se dégage de toute responsabilité concernant les défaillances pouvant survenir de la définition du système de pose, des éventuels renforts, des perçages pavillons, de l'état et de la qualité des surfaces de pose, de l'utilisation des points d'ancrages constructeur et de la définition d'alimentation et protection du système sur la source d'énergie du véhicule.

### RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR ET DE L'EXPLOITANT

Les produits STANDBY-FRANCE sont des équipements professionnels qui doivent être utilisés à cette seule fin. Leur mise en œuvre est soumise aux obligations légales en termes de sécurité du travail vis-à-vis desquelles l'exploitant doit se soumettre. Il en va des prescriptions de sécurité et de prévention des accidents aussi bien que des règles de protection de l'environnement. L'utilisation de ces équipements de la route est soumise au respect des règles définie par le code de la route.

Obligation de l'exploitant :

- Se tenir informé de la réglementation en vigueur concernant la sécurité du travail
- Effectuer une analyse des risques quant aux conditions spéciales de travail sur le lieu d'intervention
- Adapter la formation des utilisateurs aux réglementations, normes et conditions d'utilisation
- Contrôler régulièrement lors de l'utilisation des équipements, l'adéquation des règles de mise-en- œuvre aux règles et normes de sécurité en vigueur
- S'assurer que les opérateurs ont pris connaissance et compris le manuel utilisateur de l'équipement.
- S'assurer que les utilisateurs soient régulièrement formés à l'utilisation et informés des dangers associés à la mise en œuvre de l'équipement.
- Mettre à disposition des personnels les équipements de protection associés à l'intervention et s'assurer de leur utilisation.

Il est de la responsabilité de l'exploitant :

- D'assurer la maintenance curative et préventive des équipements
- De s'assurer que les dispositifs de sécurité soient contrôlés régulièrement

## 2. INTRODUCTION



### AVERTISSEMENTS CONCERNANT L'INSTALLATION DU MATERIEL MERCURA

L'installation de l'équipement sur un véhicule est de la seule charge et de la seule responsabilité de l'installateur.

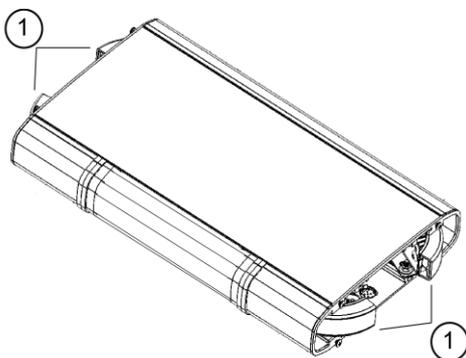
L'installateur définit les moyens et matériels adéquats à la situation afin de livrer une installation complète raccordée et posée selon les règles de l'art.

MERCURA se dégage de toute responsabilité concernant les défaillances pouvant survenir de la définition du système de pose, des éventuels renforts, des perçages pavillons, de l'état et de la qualité des surfaces de pose, de l'utilisation des points d'ancrages constructeur et de la définition d'alimentation et protection du système sur la source d'énergie du véhicule.

La rampe MINI VEGA est une rampe de signalisation de longueur réduite, équipée de feux à LED haute performance disponibles en différentes couleurs selon les versions.

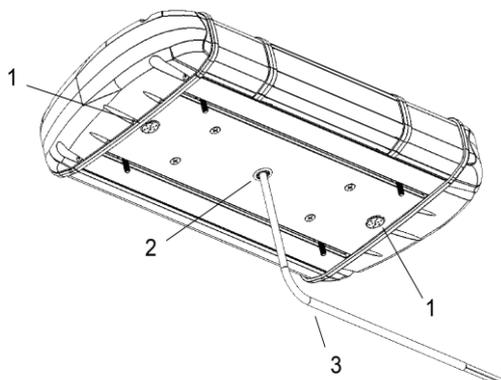
Cette variante de MINI VEGA dispose de 2 fixations à visser pour une installation fixe sur véhicule et d'un faisceau électrique de 4,5m environ. Ce faisceau électrique sort au centre du socle inférieur de la rampe. La rampe est parfaitement symétrique et n'a donc pas d'orientation « Avant – Arrière » particulière ».

2 modes de fonctionnement des feux sont disponibles sur la rampe ; le MODE FLASH et le MODE CRUISE (PATROUILLE).



1. Feux d'angle (Rampe représentée sans carénage).

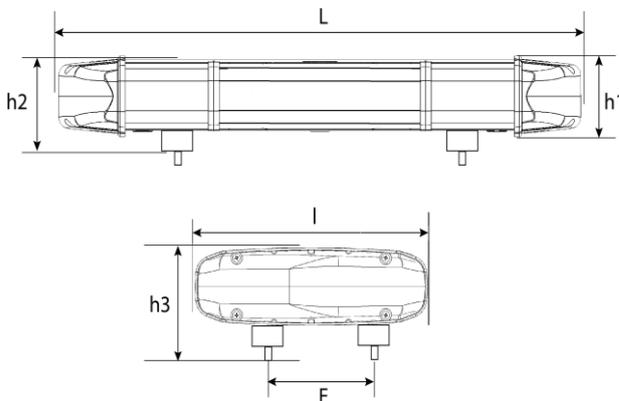
> Les 4 feux sont identiques



1. Event de mise à l'air libre.
2. Presse-étoupe de passage de faisceau électrique.
3. Faisceau électrique.

**ATTENTION**

LE SYSTEME DE COMMANDE (INTERRUPTEUR, BOUTON-POUSSOIR, COMMANDES CENTRALISEES...) ET LA PROTECTION THERMIQUE (FUSIBLE) NE SONT PAS FOURNIS. L'UTILISATEUR A LE CHOIX DE CES EQUIPEMENTS POUR UNE MEILLEURE INTEGRATION AU VEHICULE PORTEUR. IL CONVIENT CEPENDANT DE RESPECTER LES CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES LIEES A L'ALIMENTATION ET AUX COMMANDES DE LA RAMPE.

**3. DIMENSIONS & POIDS**

- L : 575mm
- h1 : 74mm
- l : 267mm

Poids : 6 Kg

**4. CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES****TENSION D'UTILISATION** : 10-30 volts**CONSOMMATIONS**Mode Flash

- 6,3A en pointe sous 13,5 volts / 3,1A en pointe sous 24 volts
- 2,2A en moyenne sous 13,5 volts / 2,1A en moyenne sous 24 volts

**5. HOMOLOGATIONS**Selon Règlement n°65

- Rampe Bleue : TB1 E2 0015049
- Rampe orange : TA1 E2 0015221

CEM selon Règlement n°10

- Rampe Bleue et rampe orange : E2 10R05 15217

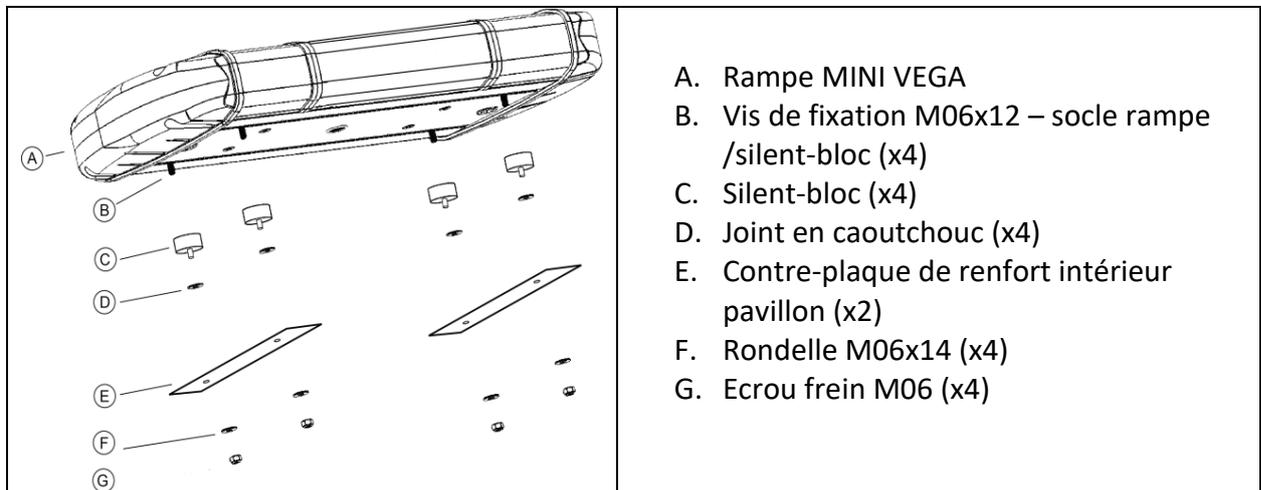
## 6. INSTALLATION



Avant de poser la rampe MINI VEGA sur le pavillon du véhicule, s'assurer du bon état de la surface sur laquelle sera fixée celle-ci.

Cette surface doit être plane et propre afin d'assurer un contact optimum entre les patins et le pavillon. Nettoyer le pavillon si nécessaire. La surface doit être suffisamment résistante au poids de la rampe et aux forces aérodynamiques qui s'exerceront sur la rampe lors de l'utilisation du véhicule.

### 6.1. PRINCIPE D'ASSEMBLAGE

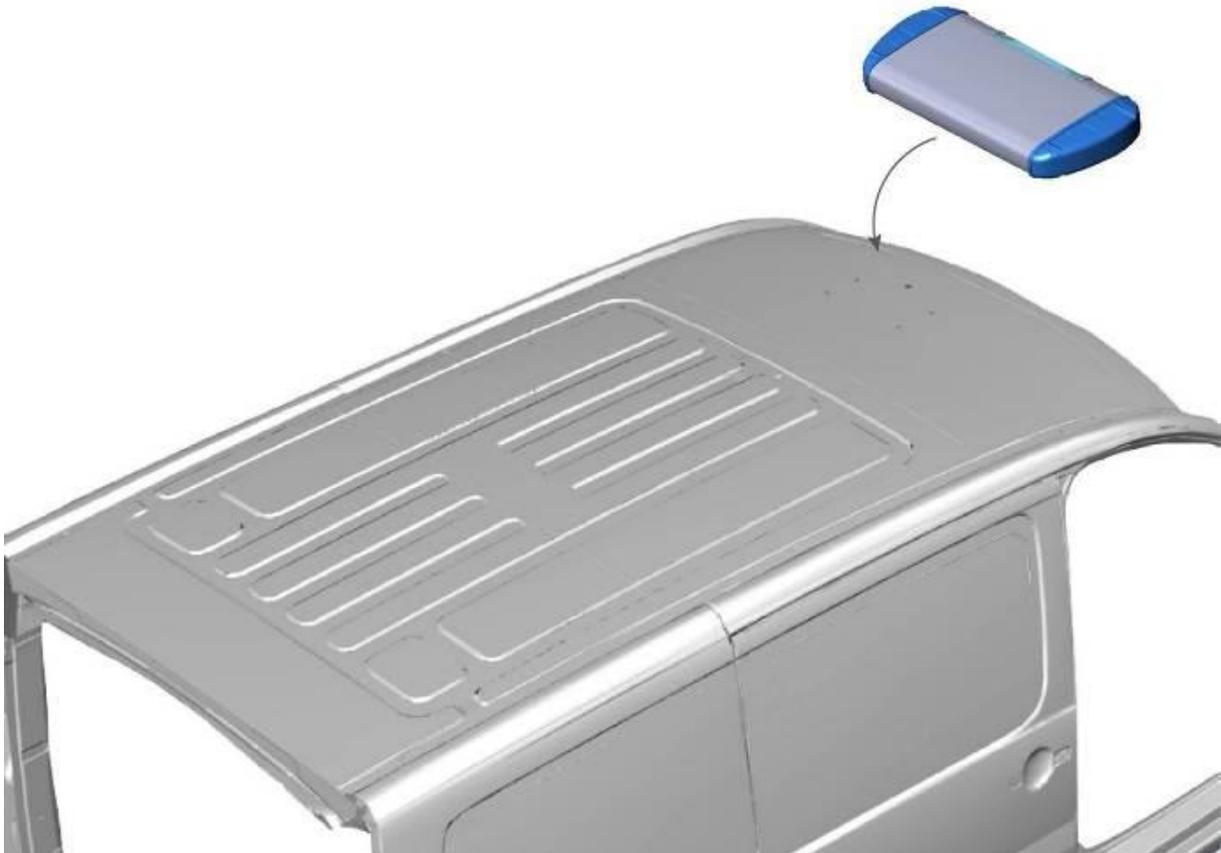


### 6.2. NETTOYAGE PAVILLON



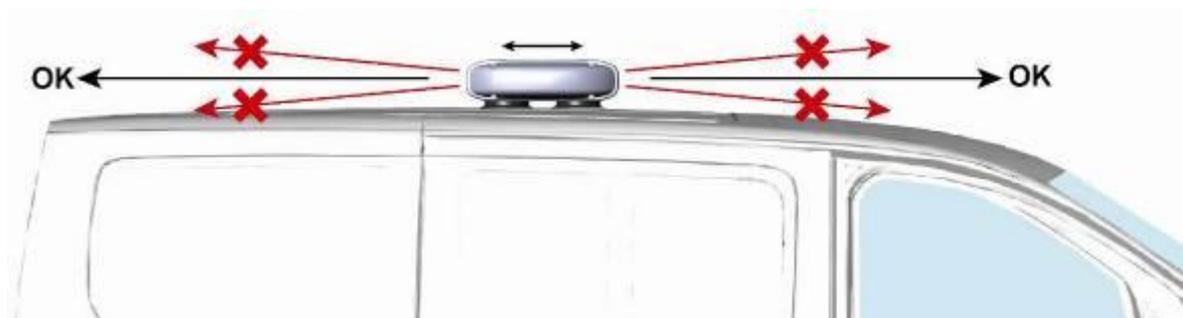
Nettoyer l'emplacement du pavillon sur lequel sera installée la rampe.

### 6.3. POSE D'ÉVALUATION



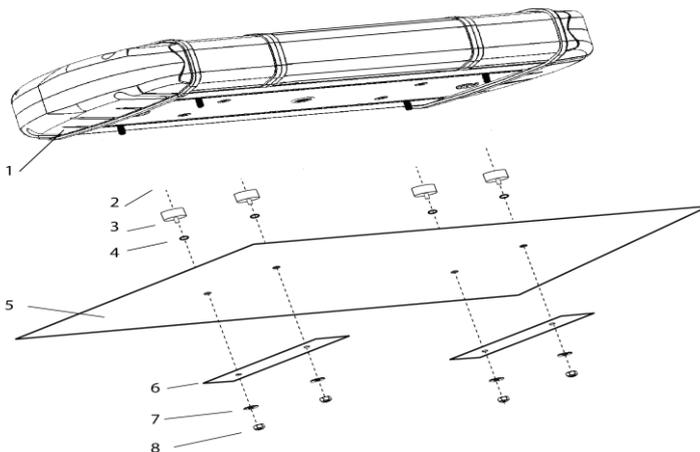
Poser temporairement la rampe sur le pavillon pour évaluer les emplacements de fixation et de perçage du faisceau électrique.

A l'intérieur du véhicule, vérifier que l'emplacement de perçage pour le passage du faisceau soit libre de toute contrainte.



Le positionnement de la rampe doit respecter l'horizontalité de la diffusion des signaux lumineux et sonore.

#### 6.4. POSE DE LA RAMPE



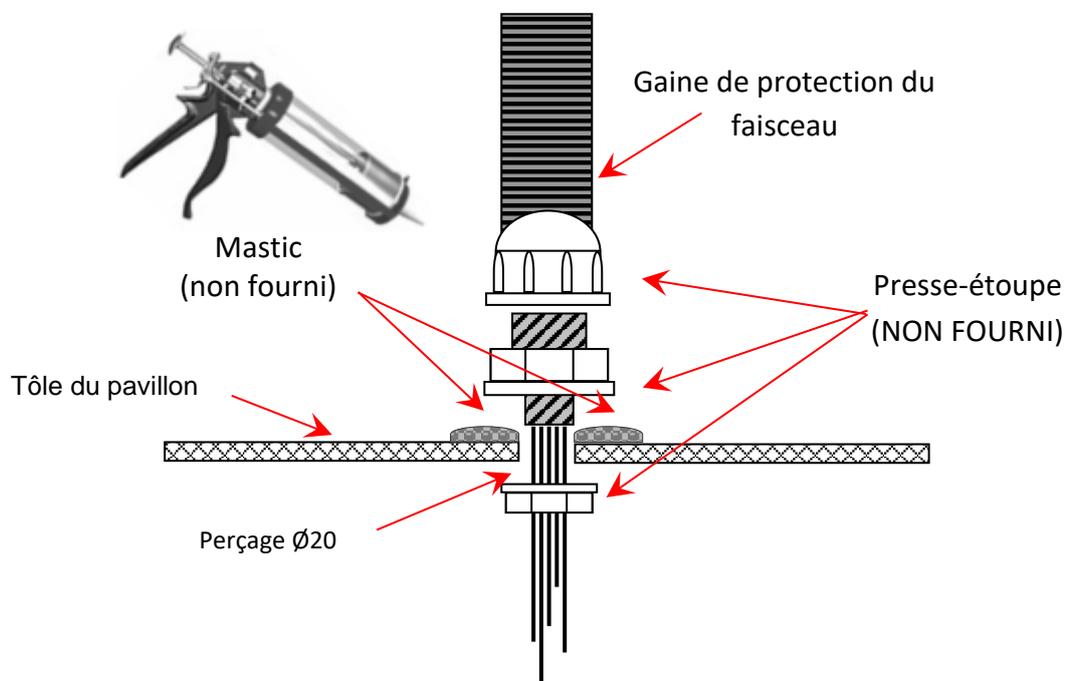
1. Rampe Mini VEGA
2. Vis de socle de rampe
3. Silent-Bloc
4. Rondelle caoutchouc
5. Pavillon véhicule
6. Contre-plaque de renfort intérieur
7. Rondelle
8. Ecrou frein

#### ATTENTION !

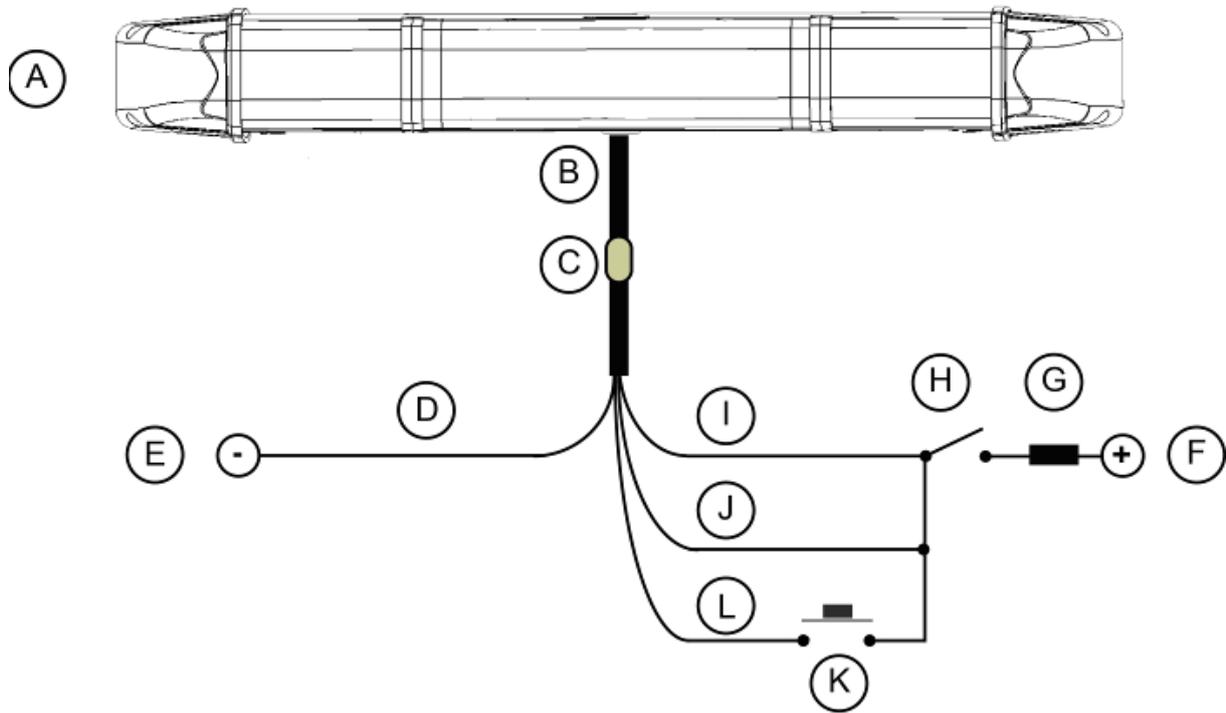
Appliquer du mastic de silicone au niveau des perçages de pavillon entre les silent-blocs, les rondelles et le pavillon afin d'assurer une étanchéité optimum.

#### 6.5. PERÇAGE DU PASSAGE FAISCEAU RAMPE

Appliquer du mastic de silicone entre le passe-fils et la tôle du pavillon de manière à assurer l'étanchéité entre l'intérieur et l'extérieur du véhicule.



## 6.6. SCHEMA DE CABLAGE



- A. Rampe Mini VEGA
- B. Faisceau de la rampe
- C. Presse-étoupe (Non fourni)
- D. Fil noir
- E. Masse BATTERIE
- F. « + » BATTERIE
- G. Fusible 10A (Non fourni)
- H. Interrupteur (non fourni) Commande Alimentation générale et feux Flash
- I. Fil rouge
- J. Fil jaune : Commande Flash
- K. Bouton-poussoir pour impulsion activation commande Cruise (non fourni). Ce mode est accessible uniquement si le mode Flash est préalablement actif
- L. Fil bleu : Commande Cruise

## 7. FONCTIONNEMENT

La rampe ne fonctionne que si son alimentation générale est active : Tension +12 volts ou 24 volts aux bornes des fils rouge (+) et noir (-).

Le mode Flash n'est actif que si l'alimentation générale de la rampe est active. La commande du mode FLASH est effectuée par un « +12 volts ou + 24 volts » sur le fil jaune du faisceau de la rampe.